

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 533

Artikel: Le système et les bavures
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022259>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 533 14 février 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliland

Le système et les bavures

«Affaires» sur «affaires» dans le petit monde judiciaire vaudois. Soit, à l'origine du remue-ménage, Walter Stürm, évadé du pénitencier de Regensdorf, arrêté le 26 novembre dernier, puis envoyé à la prison du Bois-Mermet à Lausanne, où il reste pendant trente-cinq jours au secret, dont cinq ou sept jours au régime d'arrêts.

Pour admettre publiquement l'existence de quelques «bavures» dans le «cas» Stürm, le chef du Département vaudois de Justice et Police, le libéral Leuba, avait-il besoin d'un aiguillon, sous la forme d'une conférence de presse organisée conjointement par le Groupe Action Prison et le Comité contre l'isolement, avec la participation du défenseur du prisonnier en question?

De son côté, l'avocat de W. Stürm était-il à ce point démuné de moyens d'intervention qu'il en ait été réduit à convoquer les journaux pour leur livrer la situation de son client et jouer de la pression de l'opinion publique pour empêcher que se poursuivent ou se renouvellent les abus de l'administration pénitentiaire?

Pour l'avenir, cet affrontement — accusations du Groupe Action Prison et du Comité contre l'isolement, réponse et démentis du conseiller d'Etat concerné — offre-t-il aux justiciables plus de garanties de retour à la «normale» que la procédure feutrée habituelle? En clair: admettons que dès aujourd'hui soient tirées les leçons des «bavures» du cas Stürm; en aurait-il été de même sans appels au public et à la presse, si les griefs du prisonnier et de son défenseur avaient suivi les canaux consacrés à travers la hiérarchie judiciaire?

Ces questions méritent une réponse; mais, inutile d'espérer, elles n'en recevront pas.

D'un côté, le système dans son ensemble trouvera toutes les justifications politiques, statistiques et sociales. Un exemple d'argument prêchant pour le «statu quo», musclé si besoin est? En 1979, sur 26 007 journées de détention au Bois-Mermet, 189 au total (W. Stürm y compris) ont été passées au «secret», soit le 0,72 % du total; et qui plus est: ce ne sont que dix hommes en tout et pour tout qui ont eu à subir cette mesure... D'un autre côté, on ne manquera pas de souligner que les «bavures», connues et inconnues, condamnent l'organisation actuelle de la détention. Et dans les moments de tension, la presse, prise à témoin de part et d'autre: voyez ces mesures inadmissibles, ces entorses au règlement pénitentiaire! Admettez que l'immense majorité des «cas» se règle de façon tout à fait régulière!

L'imperméabilité organisée du monde pénitentiaire rend encore plus pesant ce dialogue de sourds!

Qu'est-ce qui fait courir Michel Glardon?

Les anciens combattants de 1968 s'étaient rangés les uns après les autres, quittant la rue pour des lieux plus confortables. C'était le reflux. Et voilà que dans ce calme revenu, celui qui, en 1970, exerçait les fonctions de tuteur général du canton de Vaud était arrêté en pleine nuit; les gendarmes découvraient dans sa voiture les sprays de peinture au moyen desquels avait été dénoncée, sur quelques murs veveysans, l'action du juge Krieg dans l'affaire Stürm.

Qu'est-ce qui fait courir Michel Glardon, sociologue, éditeur, l'un des animateurs du groupe Action Prisons vaudois?

SUITE ET FIN AU VERSO